



# LULLY INFO

Avril 2017

---

Chers Lullierans !



## Jubilare

A l'occasion du traditionnel repas du personnel communal, la Municipalité a remercié chaleureusement Mme Claudine Déglon qui, depuis vingt ans, s'occupe avec soin et dévouement de la préparation, du nettoyage et de la décoration de l'église pour les cérémonies. Son sourire, sa gentillesse et sa disponibilité sont source de bonheur. Nous lui présentons nos vœux de santé pour de longues années encore. Merci chère Claudine, vous êtes magique...



## A vos agendas !

- ☑ Une invitation sera adressée aux citoyennes et citoyens de 18 et 19 ans pour une soirée de réception des jeunes suivie d'un repas vendredi 12 mai dès 19h00 à la Grande Salle.
- ☑ Lundi 12 juin à 18 heures Distribution de Vin, devant la Maison de Commune
- ☑ Samedi 24 juin 2017 dès 9h30 Revue du SIS Morget à Apples



## **Propriétaires de chiens - Respectez les autres !**

Lorsque les bipèdes vont se promener avec leurs quadrupèdes, tous n'adoptent pas un comportement responsable concernant ce que leurs chiens laissent derrière eux. La plupart d'entre nous connaissent le spectacle: une crotte de chien sur le trottoir, plusieurs sur l'espace vert, et peut-être même sur le terrain de jeu des enfants. Et qui n'a pas déjà marché dedans ou n'est pas passé dessus en vélo ou avec la poussette? Cela agace tout le monde.



### **Le petit mot de l'employé communal**

- Cet hiver a été très calme au niveau des intempéries et du gel. Seulement 800 kg de sel ont été déversés sur les routes, trottoirs et chemins communaux.
- Chaleureux merci aux nombreux utilisateurs du site de la Fontaine des Joncs qui se sont montrés très respectueux de l'endroit et du voisinage. Cette place est appréciée par les promeneurs et les habitants de la région pour son calme et sa tranquillité.
- Huitante sapins de Noël ont été entretenus, coupés et distribués aux habitants pour les Fêtes de Noël.
- On estime à pas moins de 98% les jeunes et moins jeunes citoyens qui déposent leurs déchets dans les poubelles à disposition. Grand merci à toutes celles et tous ceux qui respectent l'environnement.

Philoux



### **Canton de Vaud**

#### **Des subventions pour vos rénovations**

Le canton de Vaud encourage l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables dans votre bâtiment.

- Rénovation du bâtiment avec mesures ponctuelles d'isolation,
- Rénovation complète du bâtiment sans étape (en une seule fois),
- Remplacement d'un chauffage principal fossile (mazout, gaz) ou électrique,

Vous devez déposer votre demande impérativement avant le début des travaux. Vous trouverez des informations plus détaillées sur les tarifs de subvention, les conditions et la marche à suivre sur le site Internet du service cantonal de l'énergie ([www.vd.ch/themes/energie/](http://www.vd.ch/themes/energie/)).

Avez-vous des questions sur le subventionnement ? Le centre de traitement est à votre entière disposition pour vous renseigner.

E-mail : [info.energie@vd.ch](mailto:info.energie@vd.ch)

Téléphone : 021 316 95 50

### **Rappel sur les haies**

Le propriétaire d'un fonds ne peut le clore par une haie vive à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite, ou d'un mètre si le fonds voisin est situé en zone agricole ou intermédiaire.

La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est en zone agricole ou intermédiaire.

Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.

Selon la loi sur la protection de la nature, l'arrachage ou la suppression d'une haie vive doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Municipalité.

## Les déchets verts n'ont pas leur place en forêt

**Contrairement aux idées reçues, jeter ses déchets verts dans un milieu naturel, ce n'est pas sans conséquence...**



En cette période printanière, où les travaux de jardinage sont d'usage, il n'est pas rare de voir augmenter le nombre de dépôts de déchets verts en forêts. Inspirées des meilleures intentions, certaines personnes pensent qu'en les jetant dans un milieu naturel, leur décomposition permettra d'enrichir le sol. Or, bien que déposer ses résidus végétaux dans la forêt puisse sembler inoffensif pour la faune et la flore, ce geste dégrade les sols forestiers.

En effet, ces déchets organiques sont formés de résidus issus de l'entretien des espaces verts, des zones récréatives, des jardins privés, des serres... On y retrouve également les feuilles mortes de nos jardins, qui proviennent souvent d'essences ornementales que la forêt met beaucoup de temps à transformer en humus. De plus, les grandes épaisseurs d'aiguilles, d'herbes de tonte, de feuilles (forestières ou non), dues à l'addition des petits dépôts asphyxient localement le sol. Dans certains cas, même si la « transformation » fonctionne bien, l'enrichissement du sol produit par les dépôts entraîne des modifications de la flore et de la faune en favorisant le développement de plantes invasives (Plantes envahissantes. Gestion des plantes exotiques envahissantes dans le canton de Vaud. [www.vd.ch](http://www.vd.ch)), ainsi que des jus toxiques! Merci de nous aider à protéger nos forêts en utilisant notre benne à déchets verts.



**La pyrale du buis** a franchi les frontières suisses en 2007, elle se répand comme une traînée de poudre dans toutes les régions du pays. Attention! Le transport de matériel végétal infecté demeure le moyen principal de sa dissémination.

**Plantes hotes** pour l'instant, en Europe, le ravageur ne s'en est pris qu'au buis (*Buxus sempervirens*). Si, parmi les formes domestiques utilisées en horticulture, l'infestation touche particulièrement les variétés à petites feuilles, elle ne s'est pour l'instant que peu étendue aux populations poussant à l'état sauvage.



**Mesures** A petite échelle, il est possible de ramasser régulièrement les chenilles à la main. Cependant, celles qui se trouvent à l'intérieur de l'arbuste ne se laisseront pas si facilement découvrir. En cas de fort pullulement, on peut détruire les chenilles de papillon en traitant les arbustes avec un insecticide approprié et homologué, p. ex. un inhibiteur de croissance des insectes ou un produit de *Bacillus thuringiensis*. Ces substances doivent être appliquées si possible au début de la nymphose. **Il est recommandé d'arracher les plantes isolées fortement atteintes**, car elles constituent un foyer idéal pour la propagation. Lors de l'élimination des buis, il convient de veiller à ce qu'ils finissent incinérés ou finement hachés. En cas de récurrence, il est conseillé de remplacer le buis par une autre espèce.

## Que serait Lully sans son allée des platanes ?



Malheureusement, c'est ce que nous ne tarderons pas à découvrir si rien n'est fait! En effet, nos platanes sont atteints par le « chancre coloré », un champignon provoquant affaiblissement et pourrissement de l'arbre. Sous les conseils du garde forestier cantonal et des critères de sécurité évidents, la municipalité a décidé de procéder à l'abattage des arbres malades et de leur remplacement par des platanes sains. Afin de préserver l'esthétique de notre allée et de ne pas entraver l'organisation de la fête des pompiers, les travaux s'étaleront sur plusieurs années. Nul doute que la revitalisation de cette allée ravira les habitants attachés à leur village.



## **A la rencontre des sapeurs-pompiers du SIS Morget**

Depuis 2012 la commune de Lully est membre du SIS Morget. Ce Service de défense incendie et de secours regroupe 29 communes de la région morgienne. Le 24 juin, à Apples, ce corps de sapeurs-pompiers volontaires se présentera à la population et aux nouvelles autorités qui arriveront au terme de leur première année de cette nouvelle législature. Durant la journée qui est ouverte à toutes et tous, le public pourra assister à un défilé de véhicules et à des démonstrations réalisées par les volontaires du SIS Morget, mais aussi par les Jeunes Sapeurs-Pompiers. De plus, divers stands occuperont la place de fête et des activités pour les enfants seront organisées. Il sera également possible de se restaurer sur place. Pour connaître le programme qui s'affinera au fur et à mesure qu'approchera la manifestation, rendez-vous sur [www.sismorget.ch](http://www.sismorget.ch). Pour rappel, cette entité regroupe plus de 300 sapeurs-pompiers, tous volontaires, qui sont amenés à intervenir sur ce secteur en cas d'incendie, d'inondation, de dégât naturel, de petit cas de pollution, de soutien sanitaire et de divers cas particuliers. La section de DPS Morges intervient également pour les désincarcérations dans le cas d'accident avec blessé(s) incarcéré(s) sur route et autoroute.



### **Commande de vin récolte 2016**

Comme à l'accoutumée, nous sommes heureux de pouvoir vous proposer nos excellents vins communaux. Faites-vous plaisir en dégustant un bon verre de Rosé ou de Blanc avec des amis, voisins ou en famille.

**Merci de nous retourner le bulletin jusqu'au 15 mai. La distribution aura lieu lundi 29 mai 2017 à 18.30h devant le bâtiment administratif.**

La facture vous parviendra avant la livraison.



Bulletin de Commande pour le vin communal 2016

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

..... Blanc La Côte de Lully 2016 75cl à 55.-/carton

..... Rosé Clos de la Meirette 2016 50cl à 50.-/carton

..... Cartons de 6 verres avec logo de Lully à 18.-/carton

**LES COMMANDES SE FONT PAR CARTON DE 6 BOUTEILLES !**

Date :

Signature :